

Par télécopieur et par courrier : 418 643-2261

Québec, le 20 décembre 2006

Monsieur Roger Lefebvre  
Président  
Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2e étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des  
infrastructures connexes**

Monsieur le Président,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 15 décembre dernier sur le projet mentionné, la commission d'examen conjoint, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet la question suivante qui a été soulevée par un ou des participants :

P3. Quels sont les critères utilisés par votre organisme pour évaluer une demande de dézonage d'un territoire donné? Est-ce que ces critères diffèrent selon la nature de la partie demanderesse à savoir une ville ou un particulier?

La commission d'examen conjoint compte sur votre collaboration afin que l'information demandée soit rapidement rendue disponible compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 29 janvier 2007.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Josée Primeau  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission